



PUBLIC CONCERNÉ

Salariés,
Demandeurs d'emploi.



PRÉ-REQUIS

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel qui permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins 3 ans de faire valider ses compétences en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat à finalité professionnelle.



29 Bis Rue du Point du Jour
02000 LAON

Tél. : 03 23 23 90 80
Fax : 03 23 23 90 89
cfp02@wanadoo.fr
<http://www.cfp02.info/>

VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

Objectif de la prestation

Accompagner la personne dans ses démarches d'accès à un diplôme, un titre ou un certificat à finalité professionnelle, par le biais d'une Validation des Acquis et de l'Expérience.

Déroulement de l'accompagnement

Entretiens individuels, ateliers de rédaction et dossier de synthèse.

Présentation de l'action

- **Présentation de la VAE,**
- **Vérification de la faisabilité** du projet de la personne
- **Entretiens individuels** afin de cibler la qualification visée
- **Préparation à la validation** : rédaction du dossier, mise en relation avec les organismes valideurs, préparation à la mise en situation.



Durée de la prestation

De 3 à 6 mois



Lieux d'intervention

02000 Laon – 02300 Chauny – 02140 Vervins

NOTES
